

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**ARRONDISSEMENT D'AMIENS**  
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ**

SÉANCE DU 20 JANVIER 2023

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>	11/01/2023
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b>	23/01/2023
<b>NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrits : 62</li> <li>- Présents : 41</li> <li>- Pouvoirs : 6</li> <li>- Votants : 47</li> <li>- Pour : 47</li> <li>- Contre : 0</li> <li>- Abstention : 0</li> </ul>
<b>OBJET :</b>	<p><b>BUDGET ANNEXE 2023</b></p> <p><b>INFRASTRUCTURES DE GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</b></p>

L’an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 janvier à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel. Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET.

Etaients présents : 41 délégués dont 6 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaients absents et excusés : 21 délégués.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’instruction budgétaire M4,

VU le débat d’orientation budgétaire présenté en Comité Syndical,

**LE COMITE SYNDICAL DE LA FDE 80**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Le budget annexe – Infrastructures de génie civil de communications électroniques de l’exercice 2023 est fixé à 4 566 420 euros et se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement 1 643 710 euros

- Section d’investissement 2 922 710 euros.

**ARTICLE 2** : Par fonction et par chapitre le détail des crédits est retracé dans les documents budgétaires joints en annexe.

**ARTICLE 3** : Le budget prévisionnel 2023 ainsi présenté, est approuvé.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Président est chargé de l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

